

IMPRESSIONS DU PARLEMENT :

1. Nomination du comité permanent des impressions, 8, 27, 33. Message envoyé au Sénat au sujet de la nomination d'un comité collectif ; Membres de ce comité pris aux Communes, 33. Pris au Sénat, 40. Documents à lui renvoyés, 56, 98, 227. PREMIER RAPPORT, recommandant la diminution de son quorum ; Quorum devant être de sept, 44. SEPTIÈME RAPPORT (relatif au double prix demandé pour certaines impressions, — voir *infra*, 2), 171. Il lui est renvoyé, 210. HUITIÈME RAPPORT (sur le même sujet), 227. Adopté, 230. NEUVIÈME RAPPORT (sur les impressions de l'an dernier), 237. Adopté, 288. DIXIÈME RAPPORT (recommandant une augmentation de salaire au distributeur et à son aide), 243. Adopté, 388. DOUZIÈME RAPPORT (au sujet des soumissions pour les impressions et des paiements faits pour impressions confidentielles), 264. AUTRES RAPPORTS, recommandant que certains documents soient imprimés et que d'autres ne le soient pas, 52, 95, 119, 141, 150, 255, 343. Adoptés, 96, 130, 200, 296.

2. Septième rapport du comité, représentant que l'entrepreneur demande double prix pour les impressions faites pour l'usage collectif du gouvernement et du parlement et demandant qu'il soit pris des mesures pour y remédier, etc., 171. Ce rapport lui est renvoyé, 210. Huitième rapport — que les rapports annuels des chefs de département sont compris dans les impressions parlementaires, et que ces officiers soient priés de dire le nombre d'exemplaires qu'il leur faut, etc., 227. Adopté, 250. Douzième rapport — au sujet des prix élevés payés pour impressions confidentielles, etc., 264.

3. Documents dont l'impression est ordonnée, 52, 95, 119, 141, 150, 255, 344. — Nombre additionnel, 119. — Sans le renvoi au comité des impressions, 30, 353. — Sous une forme abrégée, 95, 150. — Seulement pour la distribution, 253, 343.

4. Documents qui ne doivent pas être imprimés, 52, 95, 119, 141, 151, 256, 344.

IMPRESSIONS PUBLIQUES : — Voir *Documents*, 79, 80. *Adresses*, 62, 64.

IMPRIMEUR DE LA REINE : — Bill pour amender l'acte concernant la charge d'imprimeur de la Reine ; Du Sénat ; Lu, 92. Deuxième lecture, 114. Lu la 3^{me} fois et passé, 120 S. R., 354. (33 Vic., c. 6.)

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER :

1. Bill pour amender l'acte relatif à sa construction, 52. Ordre pour la 2^{me} lecture, rescindé, 287.

2. Motion — que la construction et l'administration du chemin de fer devraient être sous le contrôle direct du gouvernement, etc., rejetée, 200.

Voir *Documents*, 31, 41. *Adresses*, 26, 31.

INTÉRÊT DE L'ARGENT :

1. Bill pour limiter le taux de l'intérêt (M. Godin), 21. Ordre pour la 2^{me} lecture, rescindé, 53.

2. La Chambre décide de se former en comité au sujet de l'intérêt (sur proposition de Sir G. E. Cartier), 96. Le comité délibère, 155. Rapport de résolutions, restreignant l'intérêt à 8 pour cent, lorsqu'aucun taux n'a été convenu ; la restriction ne devant pas s'appliquer aux compagnies légalement constituées et autorisées à recevoir un taux plus élevé, 160. Renvoyées de nouveau au comité général, pour qu'il en retranche la disposition en dernier lieu mentionnée ; Amendées en conséquence ; Rapportées, 161. Autres amendements proposés et rejetés ; Résolutions adoptées ; Bill présenté, 162 à 166. Voir *infra*, 3.